

# GERER ET PILOTER SON ENTREPRISE CONSULTATION D'EXPERTS

Mise à Jour : 09/01/2017



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat

Loire

## Objectifs

- Répondre à vos préoccupations dans les questions d'ordre juridique, fiscal, social, ou comptable
  - Obtenir un premier avis et une orientation de la part de professionnels du conseil
  - Envisager les suites à donner en mesurant leurs conséquences
- Découvrir les missions et domaines d'intervention des avocats et experts-comptables

## Contenu

- **Vos préoccupations**
  - **En phase de création ou de reprise d'une entreprise**
    - Choisir la forme juridique appropriée à votre situation
    - Déterminer le statut de votre conjoint travaillant avec vous
    - Connaître vos obligations comptables et fiscales
    - Vos interrogations sur le bail commercial
  - **Lors de vos développements**
    - Mesurer l'opportunité et les conséquences d'un changement de forme juridique ou de régime fiscal
    - Comment préparer un contrat commercial
    - Envisager les modalités de transmission de votre entreprise
  - **En cas de difficultés ou litiges**
    - Que faire face à un mauvais payeur ?
    - Litiges avec un client, un fournisseur, le propriétaire de vos locaux
- **Un premier regard et une orientation**, grâce à la consultation gratuite (une ½ h sur rendez-vous), d'un avocat ou un expert-comptable, désigné par l'ordre professionnel.
  - A Saint-Etienne, dans les locaux de la CMA
  - A Montbrison et à Roanne, en partenariat avec la CCI

*La suite à donner (prestation, acte ...) se fait dans le cadre de l'intervention d'un professionnel moyennant rémunération.*

*Un avocat ou un expert-comptable, ne peut pas intervenir sur une affaire en cours de traitement chez un de ses confrères.*

⇒ *Développez aussi vos compétences, en gestion ou développement commercial, grâce à nos parcours de formation et accompagnement*

## Les +

- ⇒ Une première approche gratuite pour prendre la bonne orientation
- ⇒ Le bénéfice d'un avis de professionnels du conseil

### 🔗 POUR QUI ?

- Chef d'entreprise artisanale
- Porteur de projet de création ou de reprise

### 🔗 INTERVENANT

Un avocat ou un expert-comptable désigné par l'ordre professionnel

Participation financière :  
**Gratuit**

### RENSEIGNEMENTS :

CMA de la Loire  
Rue de l'Artisanat et du Concept  
BP724  
42951 ST ETIENNE CEDEX 9  
Tél. : 04 77 92 38 00  
Contact :